

Je dois dire quelques mots sur l'attitude qu'a prise notre Chambre à la dernière session, relativement à ces bills importants. Je ne crois pas que le Sénat se soit exposé à la censure en adoptant ces bills-là. Nous avons ici le pouvoir de rejeter des bills comportant dépense d'argent. Nous n'avons pas le pouvoir de les amender. Mais je pense qu'il serait difficile de trouver en Angleterre ou dans une colonie autonome un précédent établissant qu'une Chambre haute a rejeté un bill budgétaire approuvé à l'unanimité par les deux partis politiques; et les bills dont il s'agit ont été transmis à notre Chambre après avoir été adoptés à l'unanimité dans la Chambre des Communes. Je crois que c'eût été faire une chose absolument nouvelle que de rejeter ces bills dans les circonstances, et conséquemment on ne peut blâmer en aucune façon le Sénat d'avoir agi ainsi.

Orgueilleux comme je le suis du passé du parti libéral-conservateur du Canada, dont j'ai été un des humbles membres, je crois que dans l'avenir, comme dans le passé, on me verra généralement voter en faveur de la politique et des mesures de ce parti. Mais je ne veux pas que l'attitude que je prends aujourd'hui soit considérée comme indiquant un changement d'opinion au sujet du chef de l'opposition actuel.

L'honorable M. McMULLEN: Je désire faire quelques remarques. Je serai très bref. Je crois que je n'aurais pas pris aujourd'hui la parole, si je n'eusse pas fait une certaine déclaration dans une assemblée publique tenue dans la division électorale que j'ai eu l'honneur de représenter durant dix-huit ans; elle a été publiée dans les journaux, et, en justice pour moi-même, je ne puis laisser passer sous silence l'assertion qui a été faite dans cette Chambre à ce sujet. A cette assemblée j'ai dit que le bill d'indemnité avait été adopté à la hâte dans notre Chambre, au moment où le gouverneur général se préparait, escorté de sa garde d'honneur debout à la porte du palais législatif, à proroger le parlement. Je répète cette assertion. Ma mémoire me sert bien mal si je me trompe en parlant ainsi. En justice pour cette Chambre-ci comme corps délibérant, on devrait lui donner un temps raisonnable pour étudier des mesures d'une telle importance au lieu d'attendre à la fin de la session pour les adopter au ga-

lop, suivant l'expression d'un honorable sénateur. Le secrétaire d'Etat a dit que ces bills avaient été étudiés à un caucus. Personnellement je puis déclarer ici que je n'ai jamais entendu parler d'un caucus à ce sujet, que je n'ai jamais entendu aucun membre de l'autre Chambre dire directement ou indirectement qu'il devait être accordé une indemnité aux anciens ministres du gouvernement. Je ne me souviens pas que cette question ait été discutée dans un caucus ministériel, ni que les membres de l'autre Chambre n'en eussent entendu parler. J'en ai parlé à plusieurs d'entre eux, et pas un n'avait entendu mentionner le fait. Cette mesure a été collée au bill d'indemnité et adoptée avec lui, puis transmise à cette Chambre-ci. Il n'y a aucun doute que cette législation prêtait à objections. Le peuple du Canada ne l'approuve pas, et si le gouvernement a pris la responsabilité de la laisser dans nos statuts, ses partisans devront la défendre devant les électeurs aux prochaines élections, dans chaque assemblée publique. J'ai remarqué avec plaisir que l'honorable directeur général des Postes, au cours de la lutte qu'il a faite pour obtenir le mandat qu'il porte aujourd'hui, a déclaré qu'il se servirait de toute son influence, sinon pour faire abroger cette mesure, du moins pour l'amender de manière à la rendre plus acceptable au public. J'espère que la promesse de M. Aylesworth sera remplie, et que l'article dont il s'agit sera raturé. Personnellement j'ai toujours été hostile à l'idée d'accorder une pension de retraite à un ancien membre du cabinet. Je pense que tout ministre de la Couronne peut vivre le reste de ses jours sans avoir recours au trésor du Dominion. Avec l'honorable préopinant je dirai que si un homme qui a rempli les devoirs difficiles de ministre de la Couronne trouve, dans sa vieillesse, qu'il n'a pas des moyens de subsistance suffisants, qu'il sera obligé d'entrer dans une maison de charité si le gouvernement ou ses amis ne lui viennent pas en aide pour lui payer une pension, je dirai que pour un pareil cas le parlement devrait être assez généreux pour lui faire une allocation quelconque.

Je connais d'anciens ministres de la Couronne qui ont été secourus même par des adversaires politiques. Le gouvernement actuel a donné à un politicien qui avait été